

compagnie ferroviaire et les autres chemins de fer doivent soutenir de la part de l'industrie du transport routier au Canada. C'est grâce à cette concurrence que le public canadien obtient un service qui s'améliore de jour en jour dans le domaine du transport aérien, maritime, routier et ferroviaire.

M. Benidickson: Monsieur l'Orateur, avant six heures, le ministre a-t-il quelque chose à dire à propos des questions que lui a posées l'honorable député de Port-Arthur au sujet des points terminus de Redditt, Sioux Lookout, Belleville et ces autres points terminus du National-Canadien qui sont à l'étude? Je m'aperçois qu'il est presque six heures, mais le ministre n'a pas parlé du fait que, lorsque le comité national législatif des fédérations internationales de chemins de fer a présenté des instances au cabinet le 2 février, plus de la moitié du mémoire était, je pense, consacré à l'application de l'article 182 de la loi sur les chemins de fer, et aux projets actuels du National-Canadien et du gouvernement. Le ministre voudrait-il nous donner des précisions?

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, je n'en ai pas le temps car il est six heures mais si le député s'intéresse à ces questions et qu'il fasse partie du comité...

M. Benidickson: Je n'en fais pas partie.

L'hon. M. Hees: C'est dommage, mais je suis sûr que le député de Laurier y posera les questions pour lui et le renseignera parfaitement.

L'hon. M. Martin: Le ministre me permettrait-il de relever une grave erreur géographique? Il a dit que Glasgow est en Angleterre. Il convient, je crois, de lui rappeler que c'est en Écosse.

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, je vais rétorquer à l'ancien ministre si malin. J'ai dit que je suis allé en Angleterre l'année dernière et que j'ai visité l'exposition. C'est sur la même île, comme le député ne l'ignore pas.

J'ajoute qu'en parlant du chômage, le représentant de Laurier nous a donné l'impression que, quand il était au pouvoir, le gouvernement libéral avait tout fait pour les employés du National-Canadien qui étaient mis à pied. J'en ai discuté avec des hommes de toutes les régions du pays employés par le National-Canadien. Ils s'étonnent que le député de Laurier ait soulevé cette question. Ils m'ont en effet assuré que, durant toutes les années où son gouvernement était au pouvoir, ni lui, ni ses collègues n'avaient prêté la moindre attention aux chômeurs du National-Canadien.

[L'hon. M. Hees.]

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, je demande la parole pour un fait personnel. Je ne peux pas laisser le ministre se tirer d'une déclaration aussi insensée.

L'hon. M. Hees: C'est la vérité, pure et simple.

L'hon. M. Chevrier: C'est faux.

Des voix: Il est six heures.

L'hon. M. Chevrier: Je demande la parole pour un fait personnel.

M. l'Orateur: Le député voudrait-il exposer son grief?

L'hon. M. Chevrier: Voici sur quoi je fonde mon explication sur un fait personnel. Le ministre a déclaré que, lorsque j'occupais le siège qu'il occupe actuellement, je faisais fi des instances que les députés ou d'autres personnes me présentaient à propos des mises à pieds du National-Canadien. Cette déclaration est fausse.

L'hon. M. Hees: Cette déclaration est fausse.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre n'aurait pas dû la faire. Il devrait savoir que toutes les instances qui m'ont été faites par des députés ou d'autres, ont été signalées au président du National-Canadien. Mon honorable ami peut facilement vérifier; il n'a qu'à s'informer auprès du président du National-Canadien. S'il se donne la peine de le faire, il verra que j'ai raison.

L'hon. M. Hees: J'ai parlé avec des employés des chemins de fer d'un bout à l'autre du pays, et c'est ce qu'ils m'ont dit.

M. l'Orateur: La Chambre me permet-elle de dire qu'il est six heures?

Des voix: Le vote!

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Entendu!

(La motion est adoptée.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Puis-je demander quels sont les travaux prévus pour demain et vendredi?

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, l'ordre des travaux sera le suivant: (1) crédits provisoires, (2) crédits supplémentaires, (3) la résolution sur les ententes fédérales-provinciales en matière de partage d'impôts, (4) la motion inscrite en mon nom aux fins d'autoriser le comité permanent de l'agriculture et de la colonisation à examiner la question des livraisons de céréales aux fabriques de provende, (5) la motion inscrite au